

LAMARTINE FISHING TEST

BASE REGLEMENTAIRE

Concours de pêche amical organisé par la Fédération des AAPPMA de la Haute-Garonne, l'AAPPMA de Villeneuve Tolosane et Carnatoulouse Evènements.

1- Le tournoi est ouvert à tous les pêcheurs à pied en règle avec la législation en vigueur en matière de pêche. Il se déroulera dans la Réserve Naturelle du lac Lamartine à Roques s/Garonne le dimanche 10 janvier 2010 de 10h à 15h.

2- Peuvent participer au tournoi, tout pêcheur majeur ou bien mineur accompagné d'un parent. Le compétiteur doit être porteur de sa carte de pêche 2010 ou d'une carte journalière. L'inscription gratuite des 50 premiers candidats se fera sur place à 9h.

3- Le tournoi se déroulera en binômes formés par tirage au sort lors de l'inscription en présence des compétiteurs. Une feuille de marque sera attribuée à chaque binôme.

4- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent avoir au maximum 2 cannes pendant l'épreuve. Chaque pêcheur devra être muni d'un mètre ruban.

5- Seuls les leurres artificiels sont autorisés. Il est interdit d'utiliser des appâts vivants ou morts.

6- La pêche en marchant dans l'eau est interdite.

7- Lors de la capture d'un poisson par un concurrent, dès sa sortie de l'eau, le second pêcheur du binôme devra cesser de pêcher. Il se chargera de contrôler la mesure du poisson et d'inscrire la capture sur la feuille de marque de son binôme. Ne seront considérés valides que les poissons repartis vivants en bonne condition après remise à l'eau. Après mesure, le poisson sera directement remis à l'eau de façon à lui garantir les meilleures chances de survie. Le no-kill est obligatoire, aucun poisson ne doit être conservé. Ceci est un motif de disqualification du tournoi.

8- Les poissons comptabilisables le seront à raison de 1 point par millimètre. Le vainqueur sera le compétiteur qui aura obtenu le plus de points.

9- Les prises valables (maillées) sont les black-bass (30cm minimum), la perche (20cm minimum), le brochet (50cm minimum) et le sandre (40cm minimum).

10- A l'issue du concours, les feuilles de marques devront être rendues avant 15h30. Toute feuille remise hors délais ne sera pas comptabilisée.

11- En cas de litige, seul l'organisateur sera compétent pour prendre la décision qui s'imposera.

12- Un petit déjeuner lors de l'inscription sera offert ainsi qu'un pot de l'amitié lors de la remise des prix. Les concurrents devront prévoir leur repas de midi.

13- Le présent règlement sera publié sur le site www.carnatoulouse-evenements.org le 8/12/2009.